

L'écho

de Fénols

Bulletin municipal n°94 Janvier 2026



Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

Tel : 05 63 56 65 57 Mail : fenols.090@orange.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Une année 2025 marquée par des conflits mondiaux et des menaces sur le respect du droit international qui amène certains pays à s'octroyer un droit de conquête de type colonial. Souhaitons que ces mégalomanes retrouvent la raison et respectent les droits élémentaires des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Notre pays est politiquement et économiquement dans une situation très compliquée, l'absence de majorité stable au parlement, l'impossibilité d'adopter un budget et la contestation paysanne refusant l'accord de libre échange MERCOSUR font que nous nous retrouvons dans une période incertaine et instable. Espérons que des solutions soient trouvées afin que l'on retrouve calme, sérénité et prospérité.

Durant l'année 2025 nous avons géré les affaires courantes, le projet majeur du mandat, l'espace ludique et sportif « Josette AUREL » étant terminé. Nous avons fait l'acquisition de foncier qui permettra l'agrandissement du cimetière, la création de places de parking supplémentaires. Je tiens à remercier la famille LUCAS qui nous a cédé, pour l'euro symbolique, les surfaces nécessaires pour mener à bien ce projet

Je tiens à remercier tous les présidents d'association et leurs membres pour leur implication et leur investissement dans l'animation de notre commune.

Notre village change petit à petit, nous donnons aux Fénolais des structures qui correspondent à l'évolution de notre société, le cœur du village est redevenu un lieu d'échange et de convivialité. Il faut continuer dans ce sens, en conservant notre identité rurale et préserver un mode de vie simple et convivial.

Je vous adresse personnellement et au nom du conseil municipal tous nos vœux de bonheur, de santé pour l'année 2026, prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 25 septembre 2025

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, RAMADE Mélanie, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, et MM.

BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc.

Excusés : SIGNOLLES Cécile, DESFOUGERES Thierry et TORRESIN Gilles

Secrétaire de séance : BOULZE Sébastien

1 – Avis sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, l'organisation spatiale du territoire, à l'horizon 2045.

Conformément à la loi Climat et résilience, le SCoT vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dans le respect de la sobriété foncière. Le SCoT définit des orientations pour concevoir un projet de développement équilibré, qui participe à la valorisation des filières locales et préserve les ressources naturelles du territoire, comme le vignoble.

Le projet repose sur un nouveau modèle d'aménagement afin de répondre aux besoins de la population et des entreprises et s'appuie sur 4 défis majeurs :

- Attractivité économique et filières durables
- Équilibre urbain-rural
- Qualité de vie et bien-vivre
- Transitions écologiques, énergétiques et numériques

L'arrêt du SCoT a été voté en Conseil Communautaire le 23 juin 2025 et chaque conseil municipal doit émettre un avis sur celui-ci. Après consultations des documents constitutifs de ce projet, le conseil municipal émet un avis favorable à l'arrêté du Scot.

M. le Maire précise qu'à l'automne prochain, l'enquête publique du projet de SCoT aura lieu. L'objectif de cette étape est de recueillir les observations des habitants et des acteurs du territoire sur les documents du SCoT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

2 – Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à compter du 1er janvier 2026

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'adapter la rédaction des statuts de la Communauté d'agglomération à l'évolution des politiques mises en œuvre depuis sa création afin qu'il y ait adéquation entre le cadre juridique et les actions effectivement menées. Les modifications et ajustements sont présentés au conseil municipal et jointes en annexe, et concernent les compétences suivantes :

Compétence développement économique

Compétence eau

Compétence voirie (le schéma des aires de covoiturage et de la définition des voies dites communautaires par les cartographies)

Compétence équipements culturels d'intérêt communautaire (développements numériques)

Compétence Action sociale d'intérêt communautaire - la jeunesse

Production d'énergie renouvelable création et exploitation de Réseaux

Contributions au Service départemental d'incendie et de secours (retour aux communes)

Le conseil municipal adopte le projet de statuts avec prise d'effet à compter du 1er janvier 2026.

3 – Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2025 selon la procédure dérogatoire de droit commun- rapport n°1 et rapport n°2

M. le Maire explique qu'il s'agit de voter, avec deux délibérations distinctes, les deux rapports qui vont être présentés. Chacun concerne des compétences différentes et sont complémentaires. Les deux rapports sont annexés au 2 délibérations correspondantes. Les attributions de compensations sont calculées une première fois en intégrant les corrections de charges liées aux révisions annuelles. Une deuxième fois en répercutant, en complément, les charges liées aux deux nouvelles thématiques, piscine et contributions au SDIS, intégrées en 2025.

Le premier rapport porte sur les sujets suivants qui font l'objet de révisions annuelles :

- Soutien économique aux équipements de baignade (équipements de loisirs et d'attractivité)
- Financement de la compétence Voirie
- Financement de la compétence Mobilité
- Financement de la compétence Eaux pluviales Urbaines.

Le conseil municipal approuve la révision libre et la correction des attributions de compensation, telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT n°1 du 23 juin 2025, pour un montant global de 5 533 159 € d'attributions de compensation « positives » à compter du 1er janvier 2026.

Conseil municipal du 25 septembre 2025 (suite)

Il approuve le montant définitif d'attribution de compensation à verser par la commune à la communauté d'agglomération pour 2025 de 3 515 €.

Le deuxième rapport porte sur deux sujets qui ont été introduits lors de la CLECT 2025 :

- Soutien aux rénovations de piscines (savoir-nager)
- Financement de la compétence « contribution au SDIS ».

Le conseil municipal approuve la révision libre et la correction des attributions de compensation, telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT n°2 du 23 juin 2025, pour un montant global de 5 186 731 € d'attributions de compensation « positives » au 1er janvier 2025, puis 5 266 995 € à compter du 1er janvier 2026.

Il approuve le montant définitif d'attribution de compensation à verser par la commune à la communauté d'agglomération pour 2025 de 4 458€ et le montant provisoire pour 2026 de 4 458€.

4 –Information sur le contrôle périodique du bon fonctionnement de l'assainissement individuel

Le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG) est le service public chargé depuis 2025 du contrôle périodique de bon fonctionnement des assainissements des communes de la CAGG. Dans le cadre de la loi sur l'eau 2006-1772 du 30 décembre 2006, une campagne de contrôle des assainissements non collectifs a été engagée sur les communes.

Elle a débuté à Fénols en septembre. Toutes les résidences principales ou secondaires du village n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle sont obligatoirement vérifiées (sauf habitation en cours de rénovation/construction dans l'année et logement vacants). Le contrôle de l'installation est facturé 165 € TTC, les éventuels rendez-vous non honorés 90 € TTC et les refus de contrôles 165 € TTC.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois, sis 12 avenue de l'Hermitage à RABASTENS (Tél. 05 81 99 68 00) reste le guichet unique pour toute demande d'éclaircissement, erreur de facturation, éventuelle remise en conformité, assistance technique ou financière, suivi des travaux ou tout autre aspect particulier.

5 –Point sur la rentrée scolaire 2025-2026

Mme DUBAC fait un retour sur la rentrée des classes. Le RPI compte 95 enfants répartis sur les écoles de Fénols (26 élèves), de Lasgrais (24 élèves) et Orban (45 élèves). La rentrée s'est bien passée. Les élections des représentants des parents d'élève est prévue le 10 octobre 2025.

Mme RAMADE fait un retour positif de la réunion de rentrée qui s'est tenue à l'ALAE. L'équipe d'animation ainsi que l'ensemble des projets de l'année ont été présentés aux parents des enfants utilisateurs de ce service géré par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

6 –Point sur les travaux de voirie

M. BOULZE annonce qu'il réceptionnera les travaux réalisés dans le cadre du marché le 1er octobre.

Travaux réalisés selon marché :

Chemin de « Brignou » : 5415,12 € HT

Chemin de la « Borie Basse »: 17 512,50 € HT

Travaux réalisés en régie :

Création d'un fossé de 50 ml route Champêtre : 927 €

Il reste à réaliser les travaux sur la VC 05 « Chemin des Escrabins » dû à un retard de la régie pour cause d'intempérie.

Fin de la séance : 23h00.

Conseil municipal du 30 octobre 2025

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, et MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, DESFOUGERES Thierry, TORRESIN Gilles, MOLLE Jean-Marc.

Excusée : SIGNOLLES Cécile **Secrétaire de séance** : MARTY Marie-Elisabeth

1 – Dissolution du RPI Fénols-Lasgraïsses-Orban et création du RPI Cadalen-Fénols-Lasgraïsses

L'actuel RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses rencontre des difficultés croissantes, notamment en raison d'une baisse continue de la démographie scolaire et d'une organisation de plus en plus complexe, amplifiée par le fait que la commune d'Orban appartient à une autre communauté de communes.

Cette situation est d'autant plus problématique que les compétences en matière scolaire et périscolaire diffèrent entre cette communauté de communes et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, compliquant la gestion administrative, les calculs financiers et les clés de répartition.

Ces contraintes entraînent une dégradation progressive de la gestion du RPI et il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner d'une nouvelle organisation permettant de préserver l'offre éducative locale. Celle-ci garantirait une meilleure stabilité pour les écoles concernées, une gestion optimisée des moyens humains et matériels, ainsi qu'un encadrement pédagogique renforcé pour les élèves.

D'autre part, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet exerçant la compétence scolaire et périscolaire sur l'ensemble des communes de son territoire, notamment Cadalen, Fénols et Lasgraïsses, il n'y a pas lieu d'établir des conventions avec ces communes pour la gestion du nouveau RPI, ni de créer une structure juridique distincte pour soutenir l'organisation éducative.

Les communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet sur le territoire desquels sont implantées les écoles et qui déjà ont déjà adopté des motions, doivent délibérer pour la dissolution du RPI existant et la mise en place d'un nouvel RPI Cadalen - Fénols - Lasgraïsses à compter de la rentrée scolaire 2026.

Le conseil municipal de Fénols, après délibération à l'unanimité par la majorité, décide de demander officiellement la dissolution du RPI Orban - Fénols - Lasgraïsses et décide de demander la création d'un nouvel RPI Cadalen - Fénols - Lasgraïsses à compter de la rentrée 2026

Il prend acte que la dissolution de l'actuel RPI rendra caduque la convention de gestion existante et charge le Président de l'EPCI de transmettre la présente délibération aux autorités académiques compétentes et aux communes concernées pour instruction, et de suivre les démarches nécessaires à la mise en œuvre du nouveau RPI pour la rentrée 2026.

2 – Subvention ALMA GDS 2025

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention 2025 formulée par l'ALMA-GDS (Association de Lutte des contre les Maladies Animales du Tarn). Le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre de bovins soit 44,39 € pour la commune de Fénols. Pour mémoire, un crédit réservé de 70 euros avait été inscrit lors du vote du budget 2025. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 44,39 € à l'ALMA-GDS.

3 – Validation du devis brasseurs d'airs pour la salle des fêtes

M. le Maire explique au conseil municipal que les brasseurs d'air sont des ventilateurs plafonniers qui permettent d'homogénéiser la température des pièces et d'améliorer le confort thermique. Ces brasseurs d'air permettent ainsi d'optimiser le chauffage en hiver en renvoyant l'air chaud du plafond vers le sol et réduire les phénomènes de surchauffe en été. Ce système est une alternative moins consommatrice d'énergie que les climatiseurs classiques. M. le Maire propose l'installation de deux brasseurs d'air dans la salle. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal vote le devis de l'entreprise COURTIAL Rénovations pour un montant de 2198,30 € HT soit 2 637,96 € TTC.

Conseil municipal 30 octobre 2025 (suite)

4 – Décision modificative n°1 BP 2025

M. le Maire expose au conseil municipal que pour permettre l'installation des brasseurs d'air dans la salle des fêtes, l'opération "n°213 - Chauffage salle des fêtes" doit être créée et que des crédits doivent être ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces décisions modificatives et ces mouvements de crédits.

5 – Validation contrat du copieur de la mairie

M. le Maire informe le conseil municipal que l'imprimante/scanner du secrétariat de mairie est devenue obsolète et que la consommation et le prix des copies qui avaient été fixés en 2016 à la signature du contrat avec Sharp Business Système ne correspondent plus aux consommations et conditions d'utilisation actuelles. Pour mémoire, le coût du loyer de l'ancien contrat et de la reprographie s'élève à 190,58 € TTC/mois (loyer + 550 copies NB et 1060 copies couleurs). Sharp Business Système a fait deux propositions commerciales plus adaptées.

Le conseil municipal valide la seconde offre car la machine proposée est plus performante. Il décide d'y ajouter l'option clé Usb qui permettra d'imprimer des documents directement depuis la machine sans passer par l'ordinateur du secrétariat et réduire ainsi les risques de virus. Cette offre avec l'option s'élèverait à 166,18 € TTC (loyer + 550 copies NB et 1060 copies couleurs + option Usb), ce qui reste inférieur au contrat actuel.

Le contrat de maintenance est accepté pour 5 ans et comprend les déplacements du service technique, la main d'œuvre, les pièces détachées, les consommables livrés à la mairie, la maintenance préventive. La livraison, l'installation, la formation des utilisateurs et les frais de restitutions de l'ancien copieur sont offerts.

6 – Terrain projet agrandissement du cimetière

M. le Maire expose au conseil que dans le cadre du projet d'extension du cimetière communal, il a rencontré les Consorts LUCAS propriétaires des parcelles mitoyennes au cimetière et cadastrées :

- section B1 n° 269p(f) d'une superficie de 156m²,
- section B1 n° 366p(b) d'une superficie de 32m²,
- section B1 n° 368p(d) d'une superficie de 874 m²

d'une surface totale de 1062m², qui proposent de les céder à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte cette proposition. Les frais de bornage et de notaire seront pris en charge par la commune. M. le Maire et le conseil municipal remercient la famille LUCAS pour la cession de ces parcelles qui témoignent de leur attachement à notre commune.

7 – Questions diverses

- **Commission de révision des listes électorales** : réunion prévue le 18 novembre 2025 à 18h00.
- **Commémoration du 11 novembre 1918** : la cérémonie de commémoration se déroulera le mardi 11 novembre 2025 à 10h00 devant le monument aux morts en présence des anciens combattants, suivi du verre de l'amitié.
- **Site internet de la commune** : la version modernisée du site internet communal sera mise en ligne à la mi-décembre. L'application sur mobile « Localiti » est incluse et proposée afin de transmettre rapidement des informations à la population qui l'aura téléchargée

Fin de la séance : 23h00.

Commémoration du 11 novembre 1918

Sous un beau soleil automnal, des dizaines de personnes étaient présents à la commémoration du 11 novembre.

Mr le Maire a lu le message du Ministre et Estelle celui de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).

Les biographies de Hildebert GASC et Emile FLAUJAGUET : deux fénois morts pour la France, ont été lues par Arthur et Axel.

Le dépôt de la gerbe a été effectué par Mr le Maire accompagné de Victoria, Énéa et Ugo.

La minute de silence a précédé la Marseillaise qui a été entonnée par les Fénois.

M. le Maire a remercié tous les participants à cette cérémonie avant de se retrouver autour du traditionnel verre de l'amitié.



FNACA

Le comité FNACA intercommunal a tenu son assemblée générale le 15 janvier 2025 à la salle des fêtes de Lagrave, sous la présidence de Jacques Tragné, en présence de Max Moulis, maire de la commune, et de plusieurs responsables départementaux de la FNACA.

Après une minute de silence en mémoire des adhérents disparus en 2024, les rapports moral, d'activités et financier ont été présentés et adoptés à l'unanimité. Les actions prévues pour 2025 ont également été évoquées. Il a été annoncé que la prochaine assemblée générale et la cérémonie du 19 mars 1962 se tiendront en 2026 à Lasgraïsses.

Le dimanche 23 mars, Lagrave a accueilli la 63^e commémoration du Cessez-le-feu en Algérie. Après l'office religieux, le cortège s'est rendu au monument aux morts. La cérémonie, marquée par la participation des porte-drapeaux, des autorités et de la population, s'est conclue par le dépôt de gerbes, les sonneries officielles et un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Tout au long de l'année, les cérémonies et les activités se sont succédées avec la présence des porte-drapeaux.

- Cérémonies du « Cessez-le-feu » en mars.
- Cérémonies du 8 mai 1944 en mai.
- Inauguration du monument aux morts de Lédas-et-Penthies, le 29 juin.
- Cérémonies auprès des stèles des maquisards de plusieurs villages les 22, 23 et 24 août.
- Cérémonie au mémorial de Montredon Labessonnié, journée nationale des harkis, le 23 septembre.
- Cérémonies du 11 novembre 1918 en novembre.



VOUS AVEZ UN PROJET
 construction
 réhabilitation
 extension
 aménagement

**Conseil
 gratuit**
 en architecture
 en paysage

Rencontrez un architecte
 conseiller ou un paysagiste
 conseil du CAUE du Tarn
 et obtenez un conseil
 gratuit, un regard
 professionnel objectif
 et indépendant.

05 63 60 16 70

81 Tarn
c|a.u.e
 Conseil d'architecture, d'urbanisme
 et de l'environnement

Conseils en architecture et
 en paysage sur :

- implantation, orientation, adaptation au terrain
- construction, rénovation, aménagement d'un terrain
- création de nouvelles ouvertures, harmonisation des façades
- valorisation des espaces extérieurs, cour, jardin
- étapes essentielles pour réussir un projet
- rôle des professionnels de la construction, ...

Prendre le temps d'un conseil, que votre projet soit ambitieux ou plus modeste, en secteur urbain ou rural, c'est une heure de rendez-vous personnalisé avec un architecte conseiller ou un paysagiste conseil sur Albi ou dans nos permanences délocalisées.

Pas de visite sur le terrain, pensez à apporter tous les documents utiles aux échanges sur votre projet (photos, plans, ...).

+ d'infos

www.caue81.fr



Le CAUE du Tarn est une association créée en 1979, à l'initiative du Département, qui assure un service public d'information et de conseil totalement indépendant et sans but lucratif. L'intervention de nos conseillers exclut toute mission de maîtrise d'œuvre. Ils ne peuvent à ce titre réaliser vos plans ou expertiser vos biens.



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune



Tous nos vœux de bonheur aux parents pour la naissance de Peter FAGET le 23 septembre.



Foyer Socio Sportif

Depuis septembre, toutes nos activités ont repris pour une nouvelle saison 2025/2026 ; toujours avec le même enthousiasme et réjouissons-nous de l'arrivée de nouveaux membres dans nombre de nos activités.

Une vue d'ensemble de nos activités :

Gym et Pilates : deux activités à la fois différentes et complémentaires qui font bouger autant en renforcement musculaire qu'en cardio ou autres types de remise en forme, environ 35 personnes, toujours aussi assidues et volontaires.

La gym, avec Mado et Marie le lundi soir, à Fénols, de 19h00 à 20h00 et le pilates, avec Morgane et Marie le jeudi soir, à Fénols, de 20h00 à 21h00.

Petites mains : avec Josy ; du bricolage, de la décoration, du recyclage, du bien être personnel et autres encore... c'est environ une quinzaine de personnes qui animent cette activité.

De façon plus ponctuelle des séances de yoga balle se mettent en place, l'idée est intéressante, autant pour les participants que pour l'animatrice.

Un peu plus de possibilités de rangements de leurs divers matériaux et objets sera possible grâce à un meilleur agencement de la pièce et l'arrivée d'une nouvelle armoire (rénovée !!!)

Futsal : la salle de Lasgraïsses ne pouvant permettre la pratique du futsal, le sol est trop glissant, pour l'instant cette activité est en attente. Nous espérons une reprise dès que possible. Florent, conseiller municipal de Lasgraïsses et responsable du futsal nous tient informé de l'aménagement de la salle.

Danse de salon : c'est reparti pour une vingt troisième année qui nous laisse présager d'une belle saison avec l'arrivée de plusieurs couples de danseurs, ce qui portera notre effectif à environ 80 personnes, évoluant chaque semaine le jeudi soir de 20h30 à 22h30 dans la salle de Lagrave. Nos deux animateurs, Martine et François ont toujours de nouveaux morceaux de musique ou de nouveaux pas de danse à nous faire découvrir, c'est très plaisant et motivant.

Atelier chant : c'est le jeudi après midi, de 14h00 à 15h30, que l'on se retrouve pour chanter en groupe. Cela n'a rien à voir avec une chorale, c'est beaucoup plus "léger", du style karaoké en groupe. Une quinzaine de chanteurs viennent donner de la voix sur des musiques qui font partie de notre mémoire collective. Cela se fait sans préjugés, sans prétention, c'est juste une émulation, un moment de partage entre personnes qui aiment chanter dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

VTT : c'est toujours le dimanche matin, vers 9h30, que nos cyclistes se retrouvent, devant la Mairie, pour parcourir nos routes et chemins environnants. Le mollet solide, la tête dans le guidon et les voilà partis pour une bonne paire d'heures de pédalage. La matinée se termine de façon conviviale ; " après l'effort, le réconfort." Pour la dernière sortie de 2025, c'est huit vététistes (sur 10) qui se sont retrouvés pour une belle balade, bien équipés, avec en surprise , la visite du Père Noël; convivialité oblige. Une activité dynamique à la découverte de nouveaux sentiers; un régal pour tous; prêts à vous accueillir.

Country : la nouvelle activité de 2025 ; c'est quinze à vingt participants qui animent ces séances du lundi soir de 19h00 à 20h30 et du mardi après-midi de 14h00 à 16h30, dans la salle de Lagrave. La première heure est consacrée aux débutants. Si la musique et le style "cow boy" vous parle, n'hésitez plus, rejoignez-les.

Salsa/rock : cette année, il n'y aura pas de cours réguliers, l'animateur a déjà un emploi du temps très surchargé ; cela se fera sous forme de soirées ponctuelles ; Patrick est en charge de l'organisation de ces soirées. L'activité perdure mais change de style pour mieux correspondre aux attentes et demandes des participants.

Le vendredi soir : de 20h30 à 00h00, de supers soirées, soit en extérieur avec la pétanque, soit en intérieur quand les rigueurs de l'hiver se font sentir avec belote et tarot. Henriette, Nicolas, Florent ou Christian se répartissent l'organisation de ces soirées suivant leurs disponibilités. Inutile de dire que ces soirées sont très conviviales avec une quinzaine de participants assidus, et le partage de quelques gourmandises y met un point final .

Notre Manifestation Le Vide Grenier

Tous les anciens exposants ont été informé de notre vide grenier qui se tiendra le dimanche 14 juin 2026. Comme l'an passé les exposants seront répartis dans tout le "centre bourg", afin de faciliter la circulation de tout un chacun ; ils se verront offrir, vers 8h00, un café accompagné d'un "gâteau Mamie".

En plus du vide grenier proprement dit, quelques animations supplémentaires seront présentes; avec bien sûr le "Panier Gourmand", mais aussi une "petite pétanque", voire d'autres petits jeux d'adresse. Pour ce qui est de la restauration, vers les 10h00, le petit "en cas" avec notre ventrèche grillée et vers midi, le coin "repas grillade" sous les arbres.

Venez en famille ou entre amis, vous passerez une excellente journée, tant à "faire des affaires" auprès des exposants, sinon à profiter de moments conviviaux et ludiques;

DIMANCHE 14 JUIN 2026 de 6h00 le matin à 18h00 le soir

Si vous avez envie vous aussi de rejoindre les quelques 160 membres ou plus, du Foyer ; ou si vous avez envie de créer quelque chose en plus, n'hésitez à nous contacter, on répondra à toutes vos suggestions.

Nous vous souhaitons une excellente année 2026, avec en premier lieu la Santé, et que vos projets, souhaits et autres voient leur aboutissement se faire en cours d'année.

Bernard DELERIS : président Foyer de Fénols
bernard.deleris@orange.fr





Théâtre : LES TRETEAUX DU SOIR

« **Sans Domicile, Félix** » est derrière nous. Après un départ fulgurant, au niveau des contrats, l'année 2025 aurait pu être plus belle.

Nous entamons, depuis Septembre, la saison 2026 avec une pièce de François SCHARRE « **TOQUE AVANT D'ENTRER** », pièce pètrie d'humour, un peu déjantée entrant complètement dans le burlesque du théâtre de Boulevard.

« C'est l'histoire d'Hervé qui doit chercher un appartement sur Paris, après l'expulsion de son domicile conjugal. Il le trouve au sein d'une colocation un peu particulière... Son identité est un peu malmenée, abimée - saura-t-il exprimer les bons arguments ? »

L'équipe est en forme, les personnages un peu follets prennent vie avec la sympathique implication de Daniel MATTIVI, à l'esprit inventif, bourré d'idées dans les situations cocasses, sans compter sur l'appui significatif de Bernard THUBIERES, qui vient compléter harmonieusement la mise en scène.

Les Tréteaux seront prêts, malgré quelques aléas douloureux que la vie nous réserve, pour la première représentation à FENOLS qui devrait avoir lieu les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mars. Prenez date !

Après 10 ans passé à diriger le jeu des acteurs, il tire sa révérence. Bernard HABERMEYER, le metteur en scène, se retire aujourd'hui de la scène Fénoise. D'autres activités ont croisé son chemin et le retiennent aujourd'hui. Tous les membres des Tréteaux du soir, le remercie avec chaleur et reconnaissance.

Le nouveau metteur en scène est Mr Daniel MATTIVI.

En attendant, nous vous souhaitons le meilleur pour l'année 2026 qui arrive à grands pas ; qu'elle soit porteuse de santé et de paix pour tous.

Le président et la troupe Les Tréteaux du Soir





L'APE du RPI a encore fait une superbe année scolaire 2024/2025

L'APEFLO a organisé une boom d'halloween sur Orban avec des superbes ateliers créatifs, des tombolas et une vente de gâteaux.

Les parents nous ont bien soutenu lors de notre vente annuel de sapins et chocolats.

Pour fêter la fin d'année 2024, sur Fénols, les familles ont pu profiter d'un marché de Noël avec vente de gourmandises et décorations créer par les enfants. La soirée a continué avec un spectacle suivie d'un repas en toute convivialité qui ont ravi petits et grands.

L'année 2025 a bien commencé avec notre loto qui s'est tenu le 16 mars sur Lasgrais. Du monde et une belle ambiance ont permis de faire un très bon événement.

Nous avons participé activement au carnaval et la fête de fin d'année du centre de loisirs associé au RPI.

Comme à notre habitude nous avons clôturé l'année scolaire 2025 en beauté avec une soirée dansante animée par un DJ, la restauration était assurée par La cantine du Ptit Manu. Les enfants étaient très heureux de pouvoir profiter des châteaux gonflables (AnatolPark).

Nous tenons à remercier tous les parents, enseignants, personnel de l'ALAE, les collectivités ainsi que nos sponsors et donateurs de leur temps et générosité.

Nous vous souhaitons une excellente année 2026.

L'équipe de l'APEFLO (Association des Parents d'Élèves des écoles de Fénols, Lasgrais et Orban)





Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes de Fénols souhaite adresser un immense merci à toutes et à tous pour votre présence, votre énergie et votre bonne humeur tout au long de l'année 2025. Entre la fête estivale, la soirée aligot et les Olympiades, vous avez une nouvelle fois fait vibrer le village en partageant de merveilleux moments de convivialité.

Pour cette nouvelle année, nous vous adressons nos meilleurs vœux : santé, joie, rires et surtout... encore de belles fêtes à partager ensemble !

L'année à venir sera toute particulière puisque le Comité des fêtes célébrera sa 59^e année. Et autant vous dire que nous comptons bien fêter ça comme il se doit !

À vos agendas :

- **11 avril : notre soirée printanière**
- Courant juillet : les incontournables aubades, pour faire monter l'ambiance et annoncer la fête dans tout le village
- **Les 23, 24 et 25 juillet : place à la 59^e fête estivale de Fénols !**

Jedi : nous vous proposons une soirée musette, à laquelle nous sommes particulièrement attachés, animée par Mme Véronique POMIÉS.

Vendredi : grand orchestre attractif Cocktail de Nuit.

Samedi : le groupe Bernard Becker sera de la partie.

Trois jours de musique, de partage et de bonne humeur vous attendent !

On vous donne rendez-vous pour faire la fête, perpétuer nos traditions et continuer à faire vivre l'esprit festif de Fénols !

Le comité des Fêtes de Fénols





La page de l'ALAE

Retour sur nos temps forts de ce début d'année scolaire 2025-2026

Activité balle ovale, 10 séances à l'année
en partenariat avec l'équipe de rugby de Graulhet



Une veillée chaque vendredi des vacances
pour chaque niveau scolaire
voici la veillée d'halloween des CE1/CE2

Sortie le mercredi 26 novembre à l'atelier
où sont conçus les chars du carnaval



Une fois par
mois
nous fêtons
les
anniversaires
du mois écoulé

Atelier avec la médiathèque mobile
presque 1 fois par mois
les jeudis soirs



Ciné-gôter de Noël 🍿



Sortie à la patinoire le mercredi 10 décembre
à la patinoire de Castres



Sans oublier, les activités proposées au quotidien à nos enfants: atelier cuisine tous
les lundis, atelier gribouille tous les mardis, grands jeu collectif, peinture, perle, atelier récup ...
et encore pleins d'autres évènements sont à venir!!!!

Nous remercions l'association des parents d'élèves, les mairies, les intervenants extérieurs, les écoles,
la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que tous les autres partenaires
qui nous soutiennent au quotidien et nous permettent de réaliser tous ses projets

Renseignements:

ALAE LUD'ÎLOT Place du vieux Bourg 81600 Fénols

05 63 55 15 27

education-fenols@gaillac-graulhet.fr

Divagation chiens errants : rappel de la réglementation

La divagation des chiens est strictement interdite sur le territoire communal. Tout manquement à cette obligation peut entraîner la capture et la mise en fourrière de l'animal.

Conformément à la législation en vigueur, est considéré comme **en état de divagation** tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau :

- n'est plus sous la surveillance effective de son propriétaire ou de la personne qui en a la charge ;
- se trouve hors de portée de voix ou de tout moyen sonore permettant son rappel ;
- ou s'éloigne de son maître à une distance supérieure à 100 mètres.

Est également considéré comme en état de divagation tout chien abandonné, livré à son seul instinct. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens participant à une action de chasse, à condition qu'il soit démontré que leur propriétaire a entrepris toutes les démarches nécessaires pour les retrouver et les récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

La municipalité remercie l'ensemble des propriétaires pour leur vigilance et leur civisme, essentiels à la sécurité et à la tranquillité de tous.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

Les conseillers numériques font étape chez vous !

LES PERMANENCES

DES DIFFICULTÉS avec le numérique ?

Venez avec vos questions !

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES VOUS ACCOMPAGNENT POUR :

- Découvrir les outils et le vocabulaire numérique
- Naviguer sur internet
- Gérer vos courriels et vos contenus numériques
- Réaliser des démarches en ligne
- Protéger vos données personnelles et détecter les arnaques
- Communiquer via les réseaux sociaux avec votre famille

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE VOS CONSEILLERS
Sonia et Nicolas

05 63 33 19 51
conseillers.numeriques@gaillac-graulhet.fr

www.gaillac-graulhet.fr
Rubrique mon agglo > l'agglo pratique > Numérique pour tous

GRATUIT

RETROUVEZ VOS CONSEILLERS NUMÉRIQUES

en itinérance dans le réseau des médiathèques

JANVIER / FÉVRIER 2026

GRAULHET Médiathèque Mer. 7/01 > 14h-17h30	LISLE-SUR-TARN Médiathèque Mer. 4/02 > 14h-17h30
GIROUSSENS Médiathèque Ven. 9/01 > 14h-17h30	GIROUSSENS Médiathèque Ven. 6/02 > 14h-17h30
RABASTENS Médiathèque Mar. 13/01 > 14h-17h30	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL Médiathèque Mar. 10/02 > 10h-12h
CADALEN SUR RDV Mairie - Salle du Conseil Jeu. 15/01 > 9h -12h	GRAULHET Médiathèque Mar. 10/02 > 14h-17h30
LISLE-SUR-TARN Médiathèque Mer. 21/01 > 14h-17h30	LAGRAVE Médiathèque Mer. 11/02 > 14h-17h30
GAILLAC Cyber base Mer. 28/01 > 10h-12h	GAILLAC Cyber base Mer. 18/02 > 10h-12h
BRIATEXTE Médiathèque Mer. 28/01 > 14h-17h30	RABASTENS Médiathèque Mer. 18/02 > 14h-17h30
	CADALEN SUR RDV Mairie - Salle du Conseil Jeu. 19/02 > 9h -12h

 Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

 CONSEILLER
NUMÉRIQUE



Depuis quelques semaines, le site internet de la commune a fait peau neuve. Ce changement a été nécessaire car l'ancien site devenait obsolète en terme de mise à jour et de sécurité.

De ce fait, une nouveauté est apparue, c'est l'application Localiti qui permet de suivre les actualités de la commune.

Le site Internet, l'application Localiti sont complémentaires à la page Facebook.

COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE Marie-Elisabeth MARTY Mélanie RAMADE